Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260424-20_2026-DE

EPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 20-2026

Objet : **Commission communale des impôts directs**

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme Martine LAUREAU, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÜN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Nolwenn JAFFRÉ, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Jean-René CORNIC et M Hubert PÉTILLON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M Loïc CASTREC, M Maxime DA ROCHA qui donne pouvoir à M Carl JOSEPH DIT PAGNY, M Pierre MOLLET et Mme Sylvie HÉMON qui donne pouvoir à M Jean-René CORNIC.

Secrétaire de séance : Mme Anne Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts une commission communale des impôts directs présidée par le maire doit être instituée dans chaque commune à l'issue des nouvelles élections municipales. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de 24 noms de contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
D'arrêter la liste de 24 personnes, annexée à la présente délibération, qui sera communiquée nà Monsieur le Directeur des services fiscaux du Finistère pour constituer la commission communale des imôts directs de Langolen

Pour extrait conforme,
La Maire,
BRONNEC Sophie

MAIRIE DE LANGOLEN

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 28 avril 2026

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260424-20_2026-DE